

ALVEA - T-PSO
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 86400393651633K

ADRESSE DE LIVRAISON		ADRESSE DE FACTURATION	
LE BAR'JO PLACE DE LA MAIRIE LABASTIDE MURAT 46240 COEUR DE CAUSSE			
N° CLIENT 87295104		DATE 10/12/2024	
POUR NOUS CONTACTER			
Tél : 05.65.41.00.71 entreprises.lim@pso.totalenergies.com			

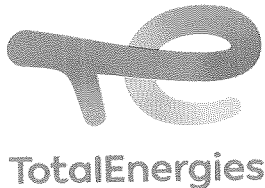
LA POSTE

984060	6111	1582	
123	1/	1	5



SNC LE BAR JO
PLACE DE LA MAIRIE
LABASTIDE MURAT
46240 COEUR DE CAUSSE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
CB OK 4263874					
P00001 Fioul Premier	900,00 L		1062,50/1000L	112,50	950,00/1000L
P09053 Livraison Inférieure à 1000 L PP	1,00 U			OFFERT	0,00
70% pro 30% perso					
CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
CARTE BLEUE Comptant	855,00	20 %	171,00	€ HT	855,00 €
				€ TVA	171,00 €
ÉCHÉANCE 10/12/2024				NET À PAYER ►	1 026,00 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

• L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 • L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté préfectoral, produits autorisés, datant de ce usage réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO 477 BOULEVARD ALFRED DANEY BP 47 33028 BORDEAUX CEDEX	N° CLIENT 87295104	N° FP06157612
	DATE 10/12/2024	NET À PAYER 1 026,00